

CHANTIER INCOMMODITES: LE PREMIER COUP DE PELLE

Malvési le 26 octobre 2023

Pour rappel : Suite à un dépôt de préavis de grève par le syndicat CGT et plusieurs réunions de négociation avec les Organisations Syndicales, le 17 mai dernier la Direction et la CGT ont signé un protocole d'accord portant entre autres sur un ajustement des forfaits incommodité

Ce protocole d'accord contient des évolutions positives pour certaines catégories de personnel via un **changement de forfait** qui a permis de faire évoluer la prime d'incommodités de **5,54 €** ou **16,88 € bruts** selon les cas.

En contrepartie, et c'est là tout le problème, dans son article 3.2, ce protocole autorise la Direction à engager dès ce mois de septembre un réexamen de l'ensemble des postes de l'établissement au regard des points incommodités attribués.

Les représentants FO avaient réaffirmé leur opposition à toute refonte pouvant conduire à remettre en cause des primes d'incommodités conservées après changement de poste de travail, d'évolution du poste avec réduction présence terrain ou dépostage. Ces primes ayant été maintenues suite accord avec les salariés pour compenser des pertes de rémunération ou maintenir le salaire en cas de mobilité interne.

C'est pourquoi **FO** voulait voir inscrit dans ce protocole un **engagement ferme** de la part de la Direction **garantissant** que les salariés impactés par la future cartographie des incommodités ne subissent **aucune perte de rémunération**. La Direction, qui avait pourtant affirmé dans un premier temps qu'elle ne toucherait pas aux acquis, avait ensuite fait volte-face et refusé d'inscrire cet engagement dans le protocole d'accord.

En conséquence, FO avait refusé de signer un accord susceptible de faire perdre de l'argent à de nombreux salariés issus principalement de la population HN.

Lors de cette première réunion, la Direction nous a présenté un état des lieux confirmant nos craintes. En effet, celuici, établi avec l'aide de certains managers/chefs de département en fonction des EPI portés et du temps de port de ces derniers, révèle une baisse quasi généralisée des points attribués et ce, de manière plus que significative pour de nombreux postes. Ce comparatif par rapport à l'existant ne nous sera pas restitué, servant uniquement de base aux discussions à venir.

Il est donc probable qu'au terme de ce chantier, et sous prétexte d'équité, un certain nombre de salariés voit sa prime se rétracter ou disparaître.

La Direction a demandé à chaque OS de faire des propositions sous quinzaine ; voici celles que nous lui soumettons :

- Création d'un forfait de base pour les salariés hors forfait incluant la population cadre concernée par le port des EPI
- Création d'un forfait 4 pour Vidange et Atelier Récup
- Création d'un forfait 5 pour Station Dépotage et Méchau posté
- Compensation intégrale des baisses par intégration du différentiel dans le salaire de base

Notre OS n'a rien demandé, n'a pas revendiqué cette remise en cause des primes d'incommodités. Nous refusons toute régression en matière de rémunération.

